

RELEVÉ DE DECISIONS

Président de séance :

Thomas Verjans, Administrateur provisoire du département

Présent(s) : Isabelle Alzieu, Emma Attias, Fabienne Denoual, Brice Genre, Carole Hoffmann, Sophie Lécole-Solnychkine, Hélène Virion, Fanny Back, Elisabeth Scotton, David Mozziconacci, Elodie Sourrouil

Représenté(s) : Marie-Béatrice Angelé (par Isabelle Alzieu).

Le quorum est atteint

Le conseil,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts du département Arts plastiques – Design,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n°1 : Modalités de contrôle des connaissances 2024-2025

A la demande des conseillers, une motion relative aux nouvelles modalités de contrôle des connaissances est déposée.

Résultat du vote :

Membres du conseil : 14

Présents et représentés : 12

Suffrages valablement exprimés : 12

Pour : 12 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0

Les modalités de contrôle sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

*DECISION n°2 : Adoption de la **motion (en annexe de ce RD)** liée aux nouvelles modalités de contrôle, rédigée et lue en conseil*

Résultat du vote :

Membres du conseil : 14

Présents et représentés : 12

Suffrages valablement exprimés : 12

Pour : 12 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0

La motion est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°3 : Capacités, attendus, modalités et critères d'examen

Résultat du vote :

Membres du conseil : 14

Présents et représentés : 12

Suffrages valablement exprimés : 12

Pour : 12 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0

Les capacités, attendus, modalités et critères d'examen pour 2025-2026 sont adoptés.

DECISION n°4 : Désignation des responsables des formations

Résultat du vote :

Membres du conseil : 14

Présents et représentés : 12

Suffrages valablement exprimés : 12

Pour : 12 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0

La désignation des responsables de formation est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°5 : Demandes de subvention de 100 € pour le séminaire Cinéma des cultes environnementaux et 100 € pour la Journée d'Etudes Utopies, dystopies, hétérotopies en représentation.

Résultat du vote :

Membres du conseil : 14

Présents et représentés : 12

Suffrages valablement exprimés : 12

Pour : 12 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0

Les demandes sont accordées à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°6 : Election de la nouvelle direction du département

Une seule candidate se présente à l'élection : Madame Camille PRUNET

Résultat du vote :

Membres du conseil : 14

Présents : 11

Le quorum physique est atteint

Suffrages valablement exprimés : 11

Nombre de voix pour Madame Prunet : 11

Nombre de vote(s) blanc(s) : 0

Madame Camille Prunet est élue directrice du département Arts plastiques – Design à l'unanimité des membres présents.

Toulouse, le 27 septembre 2024



Thomas Verjans,
Administrateur provisoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Verjans'.

**Conseil plénier du département Arts
plastiques - Design**
Séance du 27 septembre 2024

MOTION DEPOSEE PAR LE CONSEIL DE DEPARTEMENT

A l'unanimité, les membres du conseil AP/D s'inquiètent de la mise en place des nouvelles Modalités de Contrôle des Connaissances pour les raisons suivantes :

- Importance donnée à l'évaluation quand celle-ci devrait être au service de l'enseignement, et non l'inverse
- Problème de l'adaptation en fonction du volume horaire du cours (2 évaluations pour un cours de 12h, par exemple)
- Surcharge double par rapport aux CEV – formations des CEV, doublement des évaluations pour les CEV
- Équivalence des évaluations de mi-parcours et finales en termes de coefficient (plafond à 50% chacune) pour des épreuves de nature différentes (par ex. QCM vs. Dissertation)
- Surcharge de travail et atteinte à la liberté pédagogique
- Effacement de la spécificité de chaque département dans un mode d'évaluation qui est identique de l'un à l'autre

Toulouse, le 27 septembre 2024

